

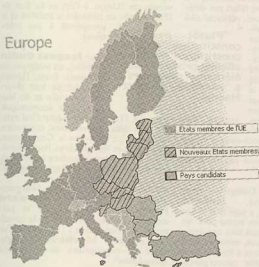
ACTUALITÉS

EUROPÉENNES

■ DECEMBRE ■ N°5

GRUPE UMP DU SÉNAT

ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE



Le traité d'Athènes a été signé le 16 avril 2003, et prévoit l'adhésion à l'Union européenne des dix pays suivants : la République Tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie. L'Union européenne a déjà connu quatre élargissements : elle a intégré le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986, et, enfin, l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995. L'élargissement qui s'annonce, le cinquième depuis la signature du traité de Rome en 1957, est le plus important par le nombre d'États concernés (dix) mais non par l'augmentation de la population de l'Union européenne qui, avec l'arrivée de plus de 75 millions d'habitants, va s'accroître de 20 % pour totaliser 453 millions de ressortissants. La superficie passera de 3 191 120 km² à 3 929 712 km² soit une augmentation de + 23,1 %. Le PIB passe de 8 826 milliards d'euros à 9 230 milliards d'euros soit + 4,6 %. L'Union européenne deviendra la troisième puissance mondiale et le plus grand marché du monde, en nombre de consommateurs comme en termes de niveau de vie. L'élargissement renforcera notablement le poids et l'influence de l'Europe sur la scène internationale.

Pour l'Union européenne, cet élargissement de 15 à 25 États présente plusieurs avantages : • étendre la zone de stabilité et de paix à tout le continent européen pour éviter que des conflits, comme celui de l'ex-Yougoslavie, ne s'y reproduisent ; • stimuler la croissance économique et commerciale, le Marché unique passant de 378 à 453 millions de consommateurs en 2004, et à plus de 480 millions en 2007 ; • accroître la place de l'Europe dans le monde, notamment dans les négociations commerciales.

TRAVAUX DE LA DELEGATION DU SENAT POUR L'UNION EUROPEENNE

Estimant que les Français, globalement acquis au principe de l'élargissement, ont encore des incertitudes, des attentes, des interrogations sur des questions très concrètes qui intéressent leur vie quotidienne, **Hubert Haenel** (Haut-Rhin), a souhaité que la délégation contribue au débat par une approche thématique. Parmi les quatre sujets retenus (la sécurité alimentaire, la libre circulation des travailleurs, la coopération judiciaire en matière pénale et l'euro dans un E Europe à 25), deux ont été traités par des sénateurs membres du Groupe. Dans sa communication, **Robert Del Picchia** (Français établis hors de France) a analysé les craintes qui s'expriment en matière de libre circulation des travailleurs au regard de considérations objectives telles que le niveau de revenu des salariés ou l'évolution démographique dans les différents États membres, actuels et futurs, de l'Union européenne. En ce qui concerne l'euro dans une Europe à vingt-cinq, **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France) a tenté de répondre à une question que font peu d'observateurs ont relevée : que deviendra la zone euro qui regroupe aujourd'hui la majorité des États membres lorsque, à partir du 1^{er} mai, et pour une période indéterminée, elle ne représentera plus que douze États sur vingt-cinq ?

ROUMANIE : OBJECTIF 2007

André Ferrand (Français établis hors de France) a présenté un rapport sur la candidature de la Roumanie à l'Union européenne. Il montre que l'entrée de la Roumanie dans l'Union, prévue en 2007, représente un enjeu important pour la place et le rôle de la France dans l'Europe élargie. Mais si le soutien appuyé de la France à la candidature de la Roumanie doit être poursuivi, il estime qu'il doit avoir pour contrepartie l'engagement du Gouvernement roumain à redoubler d'efforts dans ses préparatifs à l'adhésion.

L'EUROPE REUNIE

Ne nous y trompons pas ! Nous venons de voter la réunion de l'Europe. Quatorze ans après la chute du mur de Berlin, nous allons accueillir au sein de l'Union 10 nouveaux pays. C'est un événement historique et politique majeur qui referme la funeste déchirure qui a divisé pendant de trop longues années notre continent. Sa portée est considérable. Elle est comparable aux grands traités qui ont jalonné l'histoire de l'Europe et dessiné, pour de longues, et parfois douloureuses, périodes, sa géographie politique : paix de Westphalie, congrès de Vienne, traité de Versailles, conférence de Yalta. Mais si ces précédents célèbres ont été imposés par le sort des armes, consacrant de nouveaux rapports de force, politiques et militaires, la nouvelle carte de l'Europe qui apparaîtra le 1er mai 2004 résulte d'un accord négocié dans la liberté et la paix. La différence est de taille ! Ce vote nous permet de sortir de la guerre et des déchirements séculaires. Il ouvre une nouvelle phase de la construction européenne, cette " union sans cesse plus étroite entre les peuples ", instituée voilà plus de cinquante ans. Mais nous devons réussir cet élargissement. Pour cela, il nous faut des institutions réformées, démocratiques et efficaces dans le cadre d'une véritable Constitution qui assure à l'Union européenne identité, gouvernance et avenir. Ce qui va se jouer dans la construction de l'Union des prochains mois et des prochaines années, c'est, au-delà de la question fondamentale de la Constitution, tout simplement le maintien de l'Europe dans l'histoire du monde. Et dans cette partie, la France sait qu'elle peut, qu'elle doit jouer un rôle éminent.

Josselin de Rohan
Président du Groupe UMP

L'ELARGISSEMENT : LE DEBAT AU SENAT

Le projet de loi autorisant la ratification du Traité relatif à l'adhésion à l'Union européenne de dix nouveaux Etats a été rapporté, au nom de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, par **Serge Vinçon** (Cher). Après avoir souligné que cet élargissement constituait l'aboutissement d'un processus entamé il y a plus de dix ans, il a noté le bon état de préparation des nouveaux adhérents, malgré quelques difficultés résiduelles. Reconnaisant que le fonctionnement de l'Union sera sans doute difficile dans les prochaines années, il a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas différer l'élargissement actuel, véritable défi doté d'une portée politique considérable. Selon lui, il s'agit en effet " d'inventer une Europe efficace et démocratique, une Europe qui progresse dans le respect de la diversité de ses membres ". Estimant que le traité d'élargissement assurait des potentialités considérables à l'Union, il a conclu qu'il ne fallait sous-estimer ni les difficultés, ni les obstacles, ajoutant que " l'élargissement ne devait pas remettre en cause nos ambitions ".

Le président de la Délégation pour l'Union européenne, **Hubert Haenel** (Haut-Rhin), a jugé que le 1er mai 2004 ne sera pas un terme pour les nouveaux adhérents, mais bien une étape dans un long processus, estimant qu'il leur reste de gros efforts à fournir pour atteindre une véritable convergence. Quant à la préparation de l'Union elle-même, analysant les derniers travaux de la CIG, il a jugé qu'il fallait se montrer ferme sur le respect des avancées contenues dans le projet de Constitution. " Plutôt pas de constitution qu'une constitution mutilée, affadie, privée de ses éléments novateurs " a-t-il martelé. Reprenant la distinction entre l'Europe-espace, zone de paix et de prospérité, et l'Europe-puissance, pôle politique présent sur la scène internationale, il a estimé que l'élargissement rendait plus difficile l'affirmation de l'Europe-puissance. Evoquant les difficultés de l'actuelle CIG, **Hubert Haenel** a insisté sur l'importance du couple franco-allemand pour ne pas perdre l'élan européen et éviter un recul de l'esprit communautaire.

Porte-parole du Groupe UMP, **André Dulait** (Deux-Sèvres), président de la

Commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat, a souhaité particulièrement insister sur deux points principaux : les conditions de la réussite de l'élargissement et la question des frontières de l'Europe élargie. Il a estimé que pour rattraper l'Europe occidentale, les nouveaux adhérents auront besoin d'une solidarité financière solide provenant des actuels membres, comme ce fut le cas pour les pays méditerranéens aujourd'hui membres de l'UE. Par ailleurs, il a plaidé pour un renforcement significatif des liens avec les nouveaux voisins de l'Union, à l'Est et au Sud de l'Europe, afin de défendre la stabilité et la prospérité à ses frontières.

Pour **Jacques Oudin** (Vendée), en intégrant de nouveaux Etats, l'Union s'enrichit de leur diversité culturelle et de leur dynamisme économique.

Selon lui, l'Europe doit aujourd'hui relever trois défis : gouvernance, croissance, cohérence ; c'est-à-dire la Constitution, l'économie et les frontières. Pour réussir, il faut " faire preuve d'audace et se montrer dignes de notre héritage européen. "

Affirmant son attachement à l'élargissement de l'Union, **Bernard Fournier** (Loire) a pour sa part exprimé, au sujet de l'avenir de la constitution, son opposition à l'apparition d'un " Etat européen " lui préférant un " règlement de copropriété de la maison européenne ".

Président du Groupe d'amitié sénatorial France - Slovaquie, **Paul Girod** (Aisnes) a estimé que l'élargissement de l'Europe conditionnait dans une grande mesure l'avenir de la civilisation occidentale dans un espace de paix et de liberté.

Enfin, pour **Yann Gaillard** (Aube), la France a le devoir et la capacité de jouer les premiers rôles dans la mise en bonne marche de la nouvelle Union élargie. Connaisseur averti de la Pologne, il a également exposé le point de vue du principal pays de l'élargissement, culturellement européen, à l'égard de l'avenir de l'Union.

Votant à l'unanimité l'adoption du projet de loi, le Groupe UMP du Sénat a été très présent lors des débats en séance publique. L'explication de vote a été faite par **Jean Bizet** (Manche).